



Avis aux citoyens – Débarcadère municipal : nouvelles procédures en vigueur

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

La Municipalité de Lantier souhaite vous informer que de **nouvelles procédures seront désormais en vigueur concernant l'utilisation du débarcadère municipal**, à compter du 12 mai 2025.

Ces mesures visent à assurer une gestion plus efficace et responsable de nos installations, tout en contribuant à la protection de nos plans d'eau.

Voici les principaux points à retenir :

- ◆ **Horaire :**

Le débarcadère est accessible tous les jours. Vous devez vous présenter à l'Hôtel de ville **avec votre embarcation** du lundi au vendredi de **8h00 à 12h et de 13h à 16h30**.

En dehors des heures d'ouverture, vous devez téléphoner au 819 217-0377 entre **16h30 et 19h** et les samedis et dimanches de **8h à 20h**. L'accès en dehors de ces heures est interdit.

- ◆ **Lavage obligatoire des embarcations :**

Avant toute mise à l'eau, **le lavage de bateau est obligatoire** afin de prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes. Une inspection visuelle sera faite avant la mise à l'eau.

- ◆ **Vignette:**

Pour accéder au débarcadère, vous devez avoir:

- Une **vignette municipale valide**.

Tout utilisateur sans identification conforme pourrait se voir refuser l'accès.

- 🔒 **Accès sécurisé – Code de cadenas**

Lors de la mise à l'eau, **un code vous sera remis pour déverrouiller le cadenas du débarcadère**. Ce code sera changé quotidiennement afin de préserver la sécurité du site et d'assurer un accès réservé aux usagers autorisés.

Nous comptons sur la collaboration de tous pour maintenir un accès propre et durable à notre plan d'eau.

Pour plus d'informations ou pour obtenir une vignette, veuillez communiquer avec nous au 819 326-2674 poste 3400 ou consulter notre site Internet dans la section formulaire sur la page d'accueil.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.